

# **CR DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **de la commune d'OPTEVOZ** **Séance du 31 mars 2022**

Nombre de conseillers en exercice	13
Présents	12
Votants	12
Date de convocation	10/03/2022

**Étaient présent.e.s :** 10 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie, RUIS Aurélie ; TOUZET Kathrine (par visioconférence) ;

Messieurs COTELLE Romain ; DOLCI Jérémie ; QUILES Joseph ; RUIS Laurent ; TESTE Pierre.

**Étaient absents excusé.e.s :** 02 : VIDAL Patricia qui a donné pouvoir à Dominique GARCIA ; BEL Damien qui a donné pouvoir à Laurent RUIS.

**Était absent :** 01 : RANDY Bernard.

## **REUNION SPECIALE FINANCES :**

Rappel des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du Compte de gestion et du compte administratif 2021
- Affectation du Résultat de fonctionnement 2021
- Vote du Budget primitif 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Mr. QUILES Joseph, maire.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures.

### **Administration générale**

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Séverine ANTONIO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **Commission Budget - Finances**

En premier lieu, le maire remercie l'ensemble des conseillers pour leurs participations aux réunions de travail sur l'analyse des opérations réalisées en 2021 et la préparation du budget 2022.

<b>EXTRAIT DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2022-10</b>	<b>FINANCES</b> Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021
--	--

Les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2021 en dépenses et en recettes ; en section de fonctionnement et d'investissement, ayant été analysées lors des réunions de la commission finances, le maire présente les résultats d'exécution du budget.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2021	104 630.06 €	512 112.46 €
RECETTES 2021	120 985.27 €	596 412.14 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>16 355.21 € ( excédent )</b>	<b>84 299.68 € ( excédent )</b>
RESULTAT 2020 reporté	92 496.30 € (déficit)	447 150.84 € (excédent)
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2021</b>	<b>76 141.09 € (déficit)</b>	<b>531 450.52 € (excédent)</b>

Il est précisé que sur l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 531 450.52 €, 76 141.09 € seront prélevés pour combler le déficit d'investissement constaté à la clôture l'exercice 2021.

Considérant que le compte de gestion établi par M. le trésorier fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif et d'approuver le Compte de Gestion 2021 comme indiqué ci-dessus.

Le maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de la commune
- adopte le compte administratif 2021 tel qu'il a été présenté.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-11</b>	<b>FINANCES</b> Affectation du Résultat de fonctionnement 2021
--------------------------------	---

Le compte administratif validé, le conseil municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021.

Considérant que le compte administratif 2021 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 531 450.52 €
- Un déficit de la section d'investissement de 76 141.09 €,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à fin 2021 au compte 1068 « excédent de fonctionnement », à hauteur de 76 141.09 € pour combler le déficit d'investissement ;
- Sur les conseils du Percepteur, d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement de 455 309.43 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Il est précisé que ce montant peut potentiellement être affecté au financement de la section d'investissement mais pas en deçà d'un montant représentant 3 ou 4 mois du budget de fonctionnement et déduction faite des dépenses obligatoires d'investissement (remboursement du capital d'emprunt).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement soit 76 141.09 € au compte 1068
- d'inscrire la différence en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 455 309.43 €.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-12</b>	<b>FINANCES</b> Vote du Budget primitif 2022
--------------------------------	---

Conformément aux travaux de la commission finances, présentation est faite des dépenses et recettes prévues au budget primitif de l'année 2022, ainsi que le détail par opérations d'investissement.

Chaque poste a été étudié et analysé par les élus lors de réunions de travail de la commission Finances et en fonction des besoins et/ou propositions de chacune des commissions.

Ainsi exposé, le budget primitif présente ainsi une section d'investissement en équilibre à 279 988.09 € avec un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 76 141.09 € pour combler le déficit d'investissement 2021.

La section de fonctionnement est en suréquilibre avec 781 070 € en dépenses et 1 014 730.43 € en recettes, résultant de l'excédent de fonctionnement cumulé à fin 2021 reporté et conservé pour permettre la réalisation des travaux de la nouvelle salle polyvalente. Le suréquilibre est toléré mais il doit être expliqué dans la délibération de vote du budget.

Le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ces prévisions et sur l'approbation du budget primitif 2022 tel qu'il a été présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le budget primitif de l'exercice 2022 :
  - en suréquilibre en section de fonctionnement avec 781 070.00 € en dépenses et 1 014 730.43 € en recettes,
  - en équilibre en section d'investissement à 279 988.09 €

Levée de la séance à 20 h 50.